

ROLE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) constitue la pièce centrale du PLU.

Il définit les orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune.

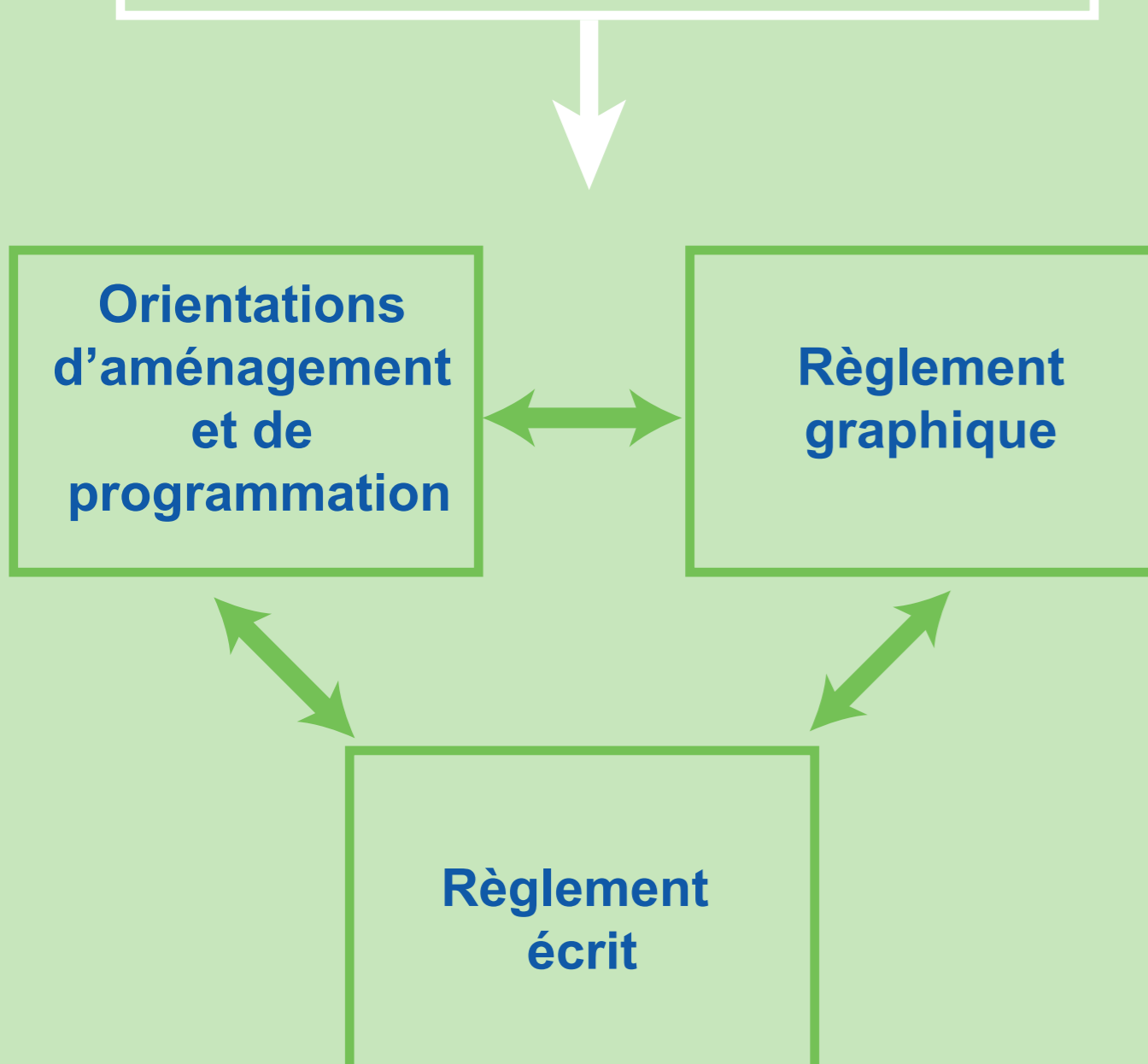
Il expose ainsi un projet politique répondant aux besoins et enjeux identifiés sur le territoire communal dans le cadre du diagnostic et de l'état initial de l'environnement.

Il constitue le cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement que la commune engage sur son territoire.

TRADUCTION REGLEMENTAIRE DU PADD

Orientations du PADD

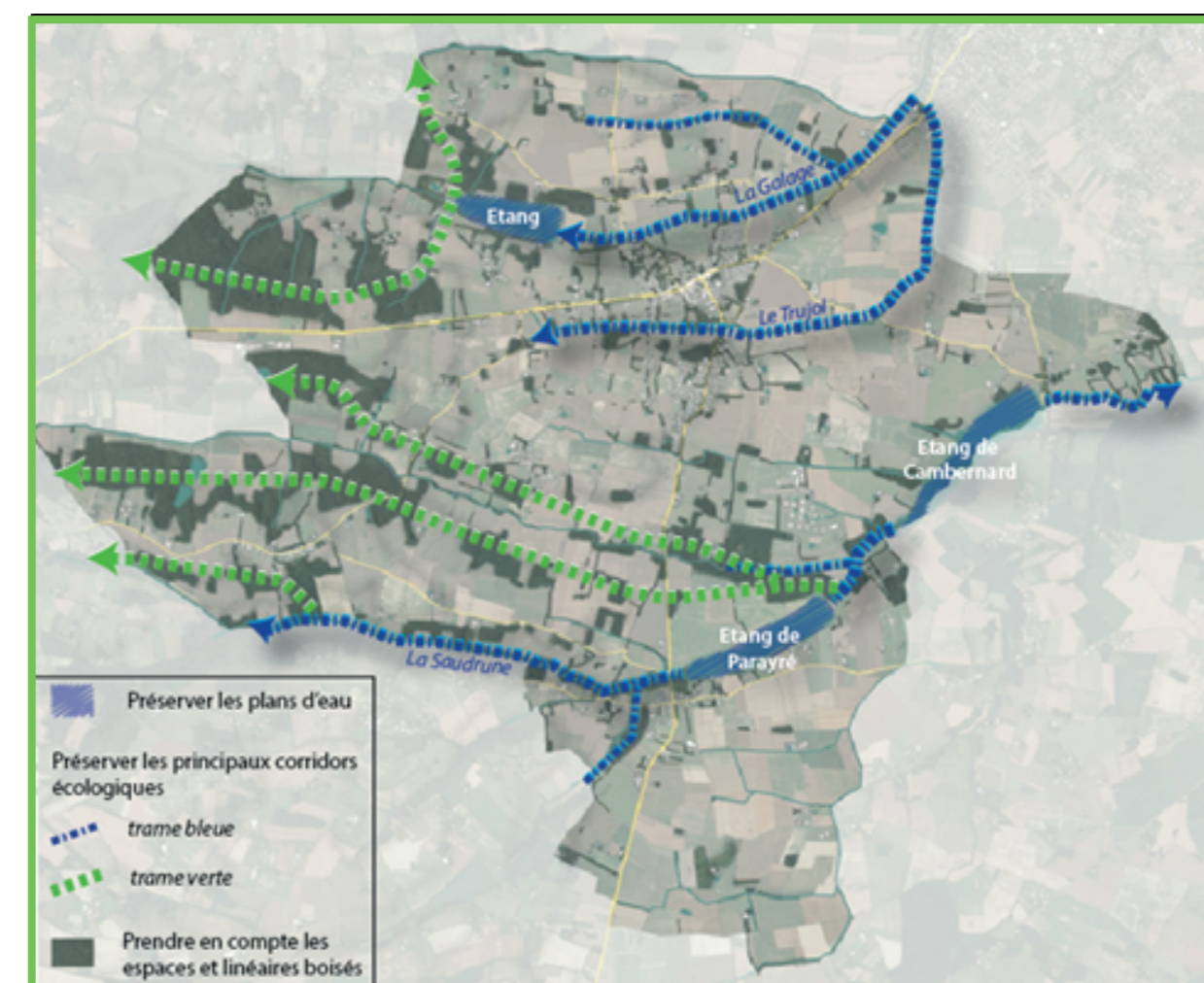
déclinées via



LES ORIENTATIONS DU PADD

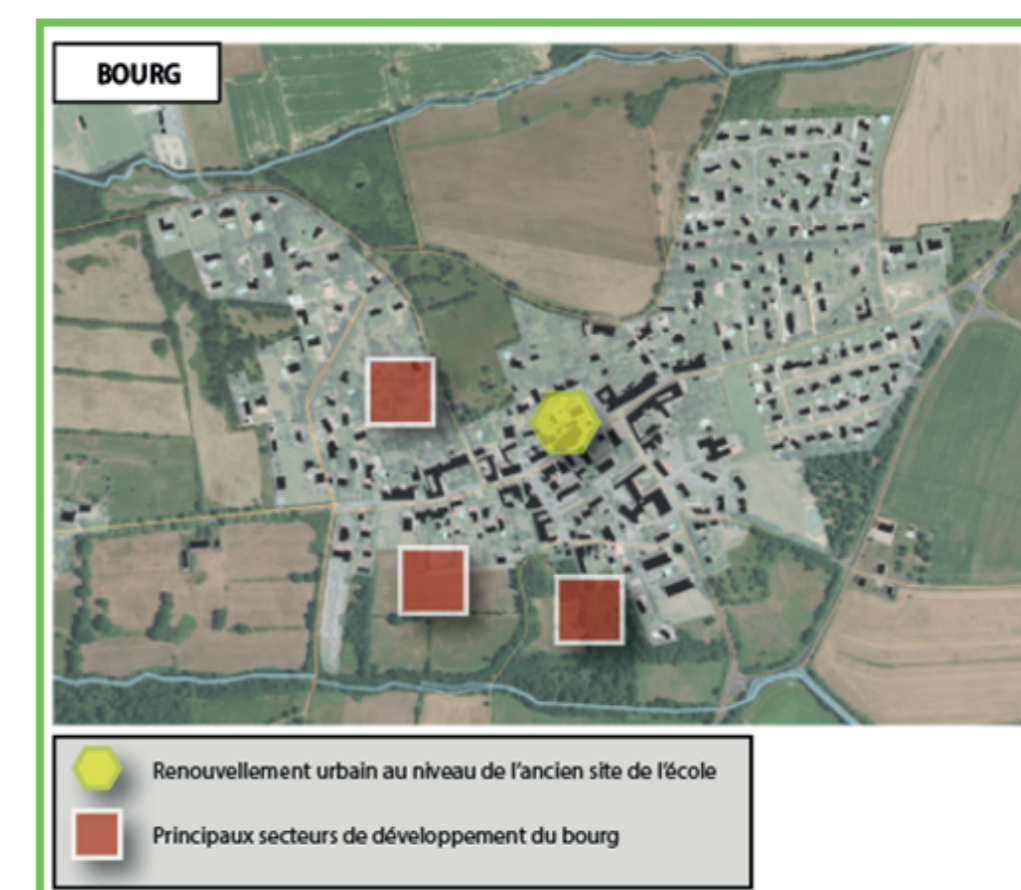
Axe 1 : Maintenir les grands équilibres du territoire et préserver le cadre de vie rural de qualité

- Préserver les espaces naturels sensibles et les corridors écologiques
- Assurer la pérennité de l'activité agricole
- Allier développement urbain et maintien de la qualité paysagère du territoire
- Valoriser la qualité environnementale et paysagère du territoire par des activités touristiques, sportives et/ou de loisirs
- Prendre en compte les risques et nuisances
- Prolonger les actions en faveur de la transition écologique et énergétique



Axe 2 : Placer la centralité villageoise au coeur du projet

- Faire du bourg le principal secteur de développement
- Créer les conditions favorables à une diversification de l'offre de logements
- Conforter le rôle de pôle d'équipements, services et commerces du bourg
- Améliorer les mobilités dans le bourg et à l'échelle de la commune
- Adapter le développement urbain à la capacité des réseaux



Objectifs de développement dans le cadre du PLU

Permettre l'accueil d'environ 350 habitants d'ici 2030
soit un besoin d'environ 140 logements supplémentaires

Répartition du potentiel de développement prévu

Potentiel sans consommation d'espace agricole naturel et forestier
Entre 30 et 35 logements

Potentiel avec consommation d'espace agricole naturel et forestier
Entre 105 et 110 logements pour une consommation foncière autour de 7 ha

Axe 3 : Définir un développement économique correspondant à des besoins à plusieurs échelles

- Créer une zone d'activités en cohérence avec les besoins identifiés sur le bassin de vie
- Pérenniser l'entreprise de fabrication de feux d'artifices
- Favoriser une mixité des fonctions dans le village

